
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze novembre à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max, KATSAOUNIS Bruce et TASSIN Michel.

Absents excusés : DE BRUYNE Vincent

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 07/11/2022

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

Objet : SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES VALBELLE ET NOYERS-SUR-JABRON

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lorsque des enfants des communes fréquentes les écoles du bas de la vallée, la commune verse une subvention aux écoles concernées.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de définir les subventions allouées aux coopératives scolaires de VALBELLE et Noyers sur Jabron pour l'année scolaire 2022/2023.

Après avoir étudié la répartition des effectifs au niveau du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI BEVONS, VALBELLE, NOYERS-SUR-JABRON), les montants retenus sont de

- 80 € à la coopérative scolaire de VALBELLE pour l'année scolaire 2022/2023
- 80 € à la coopérative scolaire de NOYERS SUR JABRON pour l'année scolaire 2022/2023.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de verser une subvention de 80 € à la Coopérative scolaire de VALBELLE pour l'année scolaire 2022/2023

- Décide de verser une subvention de 80 € à la Coopérative Scolaire de NOYERS SUR JABRON pour l'année scolaire 2022/2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 18 novembre 2022,

Le Maire,

Alain COSTE

Le secrétaire
Benjamin CHESNEAU

